

# DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE : UNE QUESTION DE VITESSE ?

Benedetta Pavese | Assistante de recherche, Institut Jacques Delors

L'Institut Jacques Delors, avec le soutien de Google et en partenariat avec la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, a organisé le 12 juillet 2017 un événement de haut niveau pour analyser le positionnement et les stratégies français et européens en matière de transition numérique et d'investissement.



Pour débattre des stratégies française et européenne en matière de transition numérique, l'Institut Jacques Delors avait invité :

- Carlo d'Asaro Biondo, Président Europe en charge des partenariats stratégiques de Google ;
- Enrico Letta, Président de l'Institut Jacques Delors ;
- Olivier Coppens, attaché économique à la Représentation de la Commission à Paris ;
- David Rinaldi, conseiller politique économique senior à la Fondation européenne progressives et chercheur associé à l'Institut Jacques Delors.

L'Union européenne est très en retard sur les États-Unis et une partie de l'Asie en matière de développement numérique. L'Estonie vient de prendre la présidence du Conseil européen, ce qui ouvre une fenêtre d'opportunité selon Enrico Letta. En effet, l'Estonie n'est pas seulement un des pays les plus à l'avant-garde en Europe en matière de numérique, mais elle

a aussi choisi d'en faire un sujet majeur de sa présidence. Andrus Ansip, commissaire estonien au marché numérique unique, souhaite que l'investissement dans le numérique en Europe augmente, y compris au niveau institutionnel. Le sujet du numérique prend encore plus d'importance actuellement, notamment à cause des écarts de performance entre les États-Unis et l'Union européenne qu'il convient de combler. Depuis le lancement de l'iPhone en Californie, la différence en matière de numérique entre les deux continents s'est agrandie, du fait du manque d'innovation et de recherche dans l'industrie européenne mais également de la diffusion de numérique dans la société. Cependant la comparaison avec les États-Unis ne doit pas faire oublier deux particularités européennes :

- le marché unique européen est un ensemble de 24 marchés de langues différentes, mais aussi de plus de 27 réglementations et standards différents ;

- les habitudes de communication et la culture en termes de droits de l'homme se reflétant sur le droit du travail dans les entreprises rendent le défi plus complexe à relever par rapport aux États-Unis.

Internet et le développement du numérique portent un potentiel de création d'emplois très important, en particulier des emplois d'ingénieurs. Carlo D'Asaro Biondo reconnaît ce potentiel, mais rappelle que les emplois doivent être créés là où ils sont détruits. Il identifie également de réels obstacles au développement du marché du numérique en Europe par rapport aux États-Unis :

1. La diversité des législations empêche la mise en place d'investissements sur Internet ;
2. Les plus grandes plateformes sont américaines et ont créé 2 millions d'emplois dans les trois dernières années. Elles en créeront entre 4,5 et 5,5 millions d'ici 2020 selon la Commission européenne. Les emplois sont créés dans le domaine du code, qui va devenir un élément essentiel de l'économie car il s'agit d'un élément essentiel pour toutes les entreprises, et en particulier les PME. Le dilemme à résoudre est de savoir si cet emploi sera créé en Europe ou dans une région du monde où le code du travail est moins protecteur ou où les entreprises disposent d'avantages.
3. La méconnaissance du numérique reste une barrière énorme dans la société et au sein des travailleurs. C'est pourquoi l'éducation constitue la clé pour que l'Europe rattrape les États-Unis. Le numérique ne doit pas être un emploi seulement pour ingénieurs, l'éducation doit permettre que chacun s'approprie le numérique. Dans le domaine éducatif, trois mesures sont à mettre en place :
  - Il faut donner aux enfants une formation de base sur le code, et ce dès le plus jeune âge. C'est dans cette optique que Google a créé un programme de cours en ligne avec un professeur.
  - Il faut créer une formation au numérique dans les PME, notamment pour montrer qu'il est possible de se développer les exportations sans pour autant ouvrir des bureaux à l'étranger.
  - Il faut montrer aux PME que le développement du numérique ne constitue pas un investissement énorme pour

l'entreprise mais que cela peut permettre de changer radicalement la façon de travailler.

L'importance de ces mesures est fondamentale afin de ne pas isoler les PME européennes, l'économie numérique étant une économie de partage et de mise en commun. Le choix de mettre ou non en place ces mesures est une question politique, mais qui doit venir d'une demande de la société. Comme le souligne Olivier Coppens, lorsque l'on légifère dans le domaine du numérique, il peut être facile de faire de mauvais choix ou de ne pas légiférer, ce qui est également un mauvais choix, comme on le voit dans le domaine de la concurrence : ne pas protéger les PME peut réduire les investissements dans l'innovation.

Le marché numérique unique consiste en une liste de différentes initiatives, avec pour objectif de ne pas détricoter le marché unique tel qu'il existe aujourd'hui du fait de l'émergence du numérique et de nouvelles barrières techniques liées au développement technologique. Par exemple, les lois liées au droit d'auteur et à la protection des créateurs constituent une barrière au développement du marché unique numérique. En effet, un site Internet connaît la localisation de l'internaute et filtre ainsi les contenus auxquels celui-ci peut accéder. Ces barrières sont également physiques. Par exemple, les prix des services postaux peuvent être considérés comme prohibitifs et limitent donc le commerce électronique entre États, déjà faible. 52 % des achats sur Internet sont ainsi bloqués aux frontières, soit pour des problèmes de droit d'auteur, soit pour des problèmes de géo-discrimination.

Le secteur de la télécommunication se trouve également confronté à de nouvelles problématiques du fait du développement du numérique. Par exemple, comment assurer une concurrence équitable entre les plateformes de vidéos en ligne et la télévision ? Comment conjuguer la protection des données à caractère personnel et les questions de sécurité ? Ces thèmes ne concernent pas seulement le marché unique mais également les questions de politique industrielle : par exemple, le développement de la 5G demande un accord sur les questions techniques des fréquences et des financements. Enfin, la cyber sécurité devient un élément fondamental de la défense européenne, et particulièrement dans le contexte actuel de discussion autour d'une défense commune au sein de l'Union européenne. Cependant le manque de compétences rend plus fragile la sécurité européenne.

Ce problème de manque de compétences ne touche pas seulement le thème de la sécurité. Selon une estimation, d'ici à 2020, 756 000 personnes perdront leur emploi à cause d'un manque de compétences dans le domaine numérique. La diffusion des compétences numériques touche aussi un point sociétal, parce que la formation numérique n'est pas diffusée d'une manière équilibrée, notamment entre hommes et femmes.

Le développement du numérique passe également par la création d'un nuage de données afin de faciliter la diffusion des et en même temps de donner la possibilité aux scientifiques de changer facilement ce nuage de données. Parallèlement il est nécessaire d'adapter la législation sur les données à caractère personnel afin de disposer d'un cadre unique vis-à-vis du le reste du monde.

Le numérique ne touche pas seulement le marché unique : cela peut également optimiser la fiscalité, si les États réussissent à faire payer des impôts aux entreprises du numérique dans le pays où ils réalisent leur chiffres d'affaires. Par ailleurs, une fois que les grandes infrastructures telles que la 5G sont financées, de nombreux secteurs et activités se développent grâce à ces investissements. Ainsi le développement du numérique a un grand potentiel de créations d'emplois et de croissance s'il est correctement mené grâce aux infrastructures déjà existantes. Finalement, Olivier Coppins met également l'accent sur l'importance du financement, en particulier des start-up. Ce financement doit se faire notamment à travers des fonds propres afin que les entreprises ne dépendent pas uniquement des financements bancaires.

En Europe, en termes de développement du numérique, la France se situe dans la moyenne, avec deux champs dans lesquels elle est excellente : l'administration en ligne et les diplômés en sciences et technologies. En revanche, elle a un problème d'intégration des technologies numériques dans les PME et de niveau de pénétration du très haut débit, ce qui est un vrai obstacle au développement économique.

Quel est le rôle de la Commission européenne dans ce cadre ? Afin que l'Europe devienne un champion de numérique, le Président Juncker a souhaité que la connexion haut débit atteigne la totalité du territoire de l'Union européenne. Et cette volonté se traduit dans la place qu'occupe le numérique dans les

projets soutenus par le Plan Juncker<sup>1</sup>. Mais au delà de ces incitations fortes, le programme de la Commission sur le marché unique numérique est très ambitieux, ce qui pourrait constituer un problème, comme l'a fait remarquer David Rinaldi. Les défis sont vraiment complexes, et il est nécessaire de repenser le modèle économique de l'Europe, car la réforme du numérique touche toute l'économie de manière structurelle. Par exemple, quel équilibre souhaite-t-on entre protection des entreprises actuelles et valorisation d'un nouveau modèle économique, entre promotion de l'innovation et régulation du marché pour assurer la protection des consommateurs et le paiement d'impôts par les nouvelles entreprises ? Du fait de la guerre entre secteurs économiques, trouver un équilibre entre les différents secteurs constitue une difficulté ; il faut s'accorder au niveau national et en même temps sur une vision européenne, car les PME travaillent de plus en plus à l'échelle internationale.

Les deux premiers projets de loi discutés au Parlement européen ne sont pas assez ambitieux par rapport à la vision proposée par la Commission. Il s'agit de projets de loi dans le domaine de droit d'auteur et du geo-blocking, c'est-à-dire les restrictions sur les achats et l'accès aux données en ligne basés sur la localisation physique du consommateur, en bloquant par exemple l'achat de biens intermédiaires moins chers. Les propositions de la Commission sur ce sujet restent un peu vides, les solutions ne sont pas véritablement européennes du fait des particularités des entreprises et des pays. En conclusion, même si l'esprit politique existe, les propositions concrètes manquent. L'importance de la vitesse mentionnée dans le titre de cette conférence devient alors encore plus forte.

Une coopération franco-allemande pourrait permettre des avancées concrètes, qui sont d'ores et déjà visibles : la France et l'Allemagne sont parmi les seuls pays à avoir mis en place la gestion du spectre de fréquence sous 700MHz. La coopération intergouvernementale peut être plus facile à atteindre, avec le but d'élargir au niveau communautaire dans un second temps. Dans cette optique, des avancées pourraient être faites dans le domaine de l'éducation, de la gestion de la bande large ou pour mettre en place un statut spécifique pour les start-ups qui serait commun aux différents pays européens.

1. Eulalia Rubio, David Rinaldi, Thomas Pellerin-Carlin, « Investissement en Europe : tirer le meilleur parti du Plan Juncker », Étude, Institut Jacques Delors, avril 2016

Sur les mêmes thèmes...

**MARCHÉ UNIQUE NUMÉRIQUE : CONJUGUER AMBITION ET PRAGMATISME**

Paul-Jasper Dittrich, Policy Paper n°204, Jacques Delors Institut - Berlin, septembre 2017

**#DIGITALAMITIÉ : UN AXE FRANCO-ALLEMAND EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ET L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE**

Henrik Enderlein, Paul-Jasper Dittrich et David Rinaldi, Policy Paper n°187, Jacques Delors Institut - Berlin, mars 2017

**SE FORMER POUR LA QUATRIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE : UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE**

Paul-Jasper Dittrich, Policy Paper n°175, Jacques Delors Institut - Berlin, novembre 2016

Directeur de la publication: Sébastien Maillard • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Institut Jacques Delors